



Ruy-Montceau

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

ID : 038-213803489-20260126-2026_005-DE

Berger
Levraud

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

DELIBERATION N° 2026_005

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET CALENDRIER BUDGETAIRE 2026

Paraphe

L'an deux-mil-vingt-six, le vingt-six janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26 - Date de la convocation : 20 janvier 2026 Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU, Mireille BARBIER, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRES, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Jean-Marc SAÏNO

Excusés : Enguerrand BONNAS (pouvoir à Frédéric CHATEAU), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Véronique REBOUL (pouvoir Eric SCHULZ), Guy RABUEL (pouvoir à Pascal FARIN), Didier de BELVAL (pouvoir à Jean-Luc VERJAT), Elisabeth SKRZYPczak (pouvoir Christine GAGET), Lydia BERENFELD (pouvoir Marie-Pierre FERLET)

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

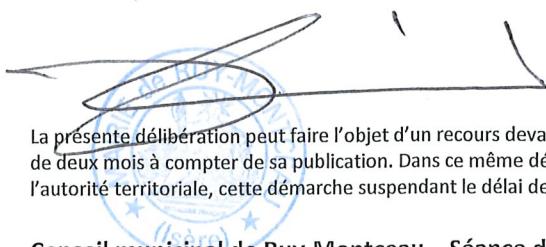
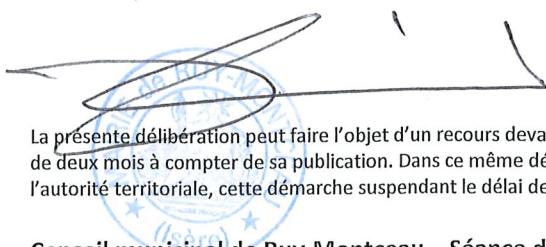
Secrétaire de séance : Christine GAGET

Les délais nécessaires à l'obtention du CFU ne permettent pas de maintenir le calendrier initialement envisagé pour le vote du budget avant le 31 janvier. Or, un vote postérieur à cette date impose l'organisation d'un nouveau Débat d'Orientation Budgétaire (délai maximum de 10 semaines entre le DOB et le vote du budget). Afin de respecter ces délais réglementaires, il est donc proposé la tenue d'un nouveau Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (inchangé) qui a été transmis le 12 janvier dernier. Pour autant, le travail budgétaire est d'ores et déjà largement engagé. Conformément aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire, les travaux en cours ont été inscrits en reports, garantissant ainsi la poursuite des opérations engagées. Par ailleurs, les crédits d'investissement ont été ouverts à hauteur de 25 %, afin d'assurer la continuité de l'action publique et de permettre la mise en œuvre des projets déjà lancés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, PREND ACTE de cette nouvelle tenue du débat d'orientation budgétaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 26 janvier 2026

Le Maire, Denis GIRAUD



La Secrétaire de séance, Christine GAGET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 26 janvier 2026
Délibération n°2026_005